

Principaux indicateurs mensuels Acosse-Urssaf à fin janvier 2012

► En janvier 2012, les déclarations d'embauche de plus d'un mois (hors intérim) diminuent de 2,7 %, revenant au niveau de novembre 2011, qui est également le même que celui constaté en janvier 2011.

En décembre 2011, les entreprises déclarant mensuellement leurs cotisations aux Urssaf connaissent une évolution de l'emploi (+ 0,2 % sur 3 mois) comparable à celle observée les mois précédents. Sur un an, l'emploi des entreprises mensualisées augmente ainsi de 1,2 %. Toutefois, ces résultats bénéficient de la hausse de la proportion des entreprises mensualisées, au détriment des unités trimestrialisées. Ainsi, au troisième trimestre, dernière situation connue, on enregistrait un écart sensible entre la dynamique de l'ensemble des entreprises (+ 0,9% sur un an) et celle du sous-champ des entreprises mensualisées (+ 1,3%). Le quatrième trimestre pourrait connaître un écart de même ampleur.

Le volume d'heures supplémentaires croît en décembre 2011 de 5,7 % sur un an (après 3,5% en novembre), bénéficiant d'une référence en décembre 2010 singulièrement basse. Hors cet effet momentané, l'évolution des heures supplémentaires se poursuit sur un rythme environ deux fois plus faible qu'en début d'année (supérieur à 7 %).

Les taux d'impayés affichent depuis trois mois une légère tendance à la hausse ; leurs niveaux sont ainsi comparables à ceux connus en 2010. Les demandes de délais de paiement semblent également suivre une tendance haussière. Le nombre de procédures collectives demeure quant à lui bien orienté.

A propos de l'Acoss

L'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss) est la caisse nationale du réseau des Urssaf. L'Acoss pilote et anime le réseau des Urssaf, assure la gestion commune de la trésorerie des différentes branches du régime général et produit régulièrement des statistiques et études sur les mouvements conjoncturels liés à l'emploi et à la masse salariale.

Dans le cadre du financement du régime général, le réseau des Urssaf doit conjuguer en permanence l'atteinte d'un haut niveau de recouvrement et l'accompagnement des entreprises qui rencontrent des difficultés financières. Sa stratégie est fondée sur le développement de la qualité de la relation et du service au bénéfice de 7,8 millions d'usagers* et de plus de 600 partenaires pour lesquels il recouvre des contributions. Il assure l'équité de traitement de l'ensemble des cotisants en particulier par sa participation à la lutte contre la fraude et l'évasion sociale.

En 2010, l'Acoss a encaissé 370,0 milliards d'euros.

* Dont :

- 1,9 million d'entreprises, administrations et collectivités territoriales
- 2,7 millions de travailleurs indépendants
- 2,8 millions de particuliers employeurs
- 325 000 praticiens et auxiliaires médicaux

Note au lecteur

Cette publication présente 7 groupes d'indicateurs construits à partir des données issues de la gestion des cotisants par les Urssaf. Ces données sont collectées dans le cadre des formalités administratives (DUE, BRC) et de paiements auxquelles sont soumises les entreprises du secteur privé.

Les indicateurs mensuels, hors déclarations d'embauche, portent sur le champ des entreprises mensualisées, à savoir les entreprises de plus de 9 salariés, qui représentent plus de 80 % de l'emploi salarié. La périodicité des déclarations et des paiements étant trimestrielle pour les entreprises de moins de 10 salariés, les indicateurs portant sur l'ensemble des entreprises sont uniquement trimestriels.

Les indicateurs mensuels publiés le mois M sont mesurés en fin de mois M-1, hormis les indicateurs relatifs à l'emploi et aux heures supplémentaires pour lesquels les séries s'arrêtent à M-2.

Les thèmes de l'emploi et la masse salariale, des déclarations d'embauche, et des heures supplémentaires, font chacun l'objet de communications trimestrielles dans la publication *Acoss Stat*. Les données y sont analysées par secteur d'activité et par zone géographique. En outre, des résultats régionaux sont diffusés par les Urssaf. L'ensemble de ces publications est consultable en ligne sur www.acoss.fr dans la rubrique Publications.

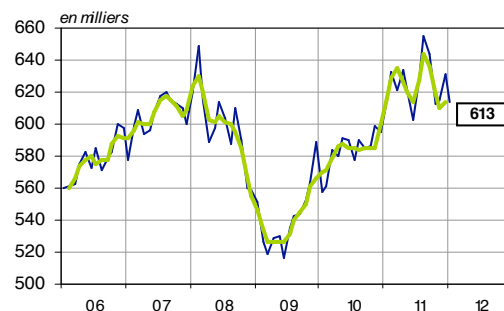
Comparativement aux années précédentes, le calendrier des jours fériés des mois de mai et juin 2011 est particulièrement atypique. Les évolutions des derniers mois doivent donc être interprétées avec précaution pour les indicateurs issus de déclarations mensuelles.

Le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois de l'ensemble des secteurs hors intérim* diminue de 2,7 % en janvier 2012, après +2,6 % en décembre et +0,4 % en novembre 2011. Il est ainsi quasiment stable sur 3 mois et revient au niveau atteint un an plus tôt.

► Nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim (CDI et CDD de plus d'un mois)

Données CVS-CJO en janvier 2012	Evolution sur 1 mois	Evolution sur 3 mois	Evolution sur un an
Nombre de déclarations d'embauche	- 2,7%	+ 0,2%	- 0,2%
Moyenne mobile sur 3 périodes			

* Les données sont provisoires, notamment pour les deux derniers mois. Les évolutions récentes doivent donc être interprétées avec précaution. La série est corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrés.

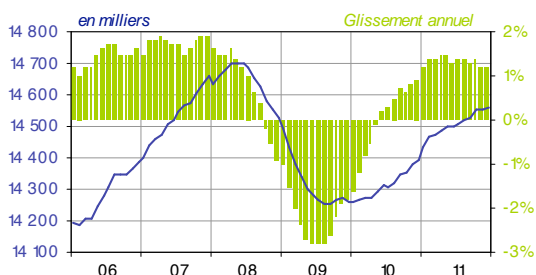


Source : Acooss-Urssat

L'emploi des entreprises mensualisées (plus de 9 salariés) augmente de 0,2 % sur trois mois en décembre 2011, après +0,2 % en novembre et +0,3 % en octobre. Sur un an, il continue de progresser à un rythme de +1,2 %.

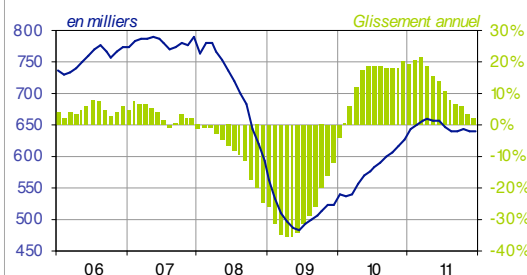
Cette hausse doit toutefois être relativisée compte tenu de la croissance de la part des entreprises mensualisées.

► Effectifs salariés des entreprises mensualisées dans l'ensemble des secteurs du secteur privé



Données CVS* à fin décembre 2011	octobre 2011	novembre 2011	décembre 2011
Effectif salarié (échelle gauche)			
Evolution sur 3 mois	+ 0,3 %	+ 0,2 % r	+ 0,2 %
Evolution annuelle (échelle droite)	+ 1,4 % r	+ 1,2 % r	+ 1,2 %

► Effectifs salariés des entreprises mensualisées dans le secteur intérimaire



Données CVS* à fin décembre 2011	octobre 2011	novembre 2011	décembre 2011
Effectif salarié (échelle gauche)			
Evolution sur 3 mois	- 0,4 %	- 0,0 %	- 0,2 %
Evolution annuelle (échelle droite)	+ 5,8 %	+ 3,5 %	+ 1,7 %

Source : Acooss-Urssat

L'emploi intérimaire reste stable en décembre 2011 (-0,2 % sur 3 mois, après -0,4 % en octobre). Sur un an, il continue de ralentir sensiblement pour atteindre +1,7 % alors qu'il dépassait +20 % au début de l'année 2011.

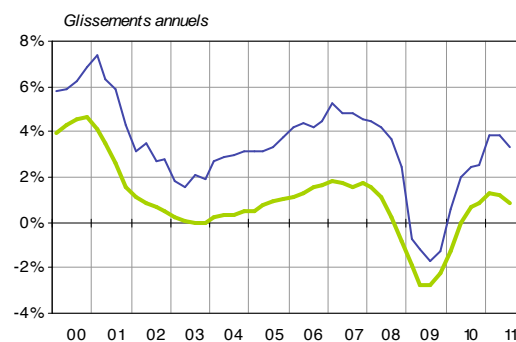
Sur l'ensemble du secteur privé (y compris TPE de moins de 10 salariés)**, l'emploi baissait légèrement au troisième trimestre 2011 (-0,1 % sur 3 mois), après six trimestres de progression. Sur un an, la hausse s'établissait à 0,9 %.

► Masse salariale et effectifs de l'ensemble des entreprises du secteur privé

Données CVS* 3ème trimestre 2011	Niveau	Evolution sur 3 mois	Evolution sur un an
Masse salariale	125,6 milliards d'euros	- 0,1 %	+ 3,3 %
Effectif salarié fin de trimestre	17,9 millions	- 0,1 %	+ 0,9 %

* Les données sont provisoires, notamment pour les deux derniers mois. Les évolutions récentes doivent donc être interprétées avec précaution, en particulier dans le secteur de l'intérim qui peut connaître des révisions significatives (r). En outre, l'appréciation de la correction des variations saisonnières est délicate et pourra être révisée.

** Données publiées le 8 décembre 2011 (Acooss Stat n°140).



Source : Acooss-Urssat

La masse salariale était également en léger repli au troisième trimestre 2011 (-0,1 % sur 3 mois), après deux ans de croissance ininterrompue. Sur un an, elle augmentait de 3,3 %.

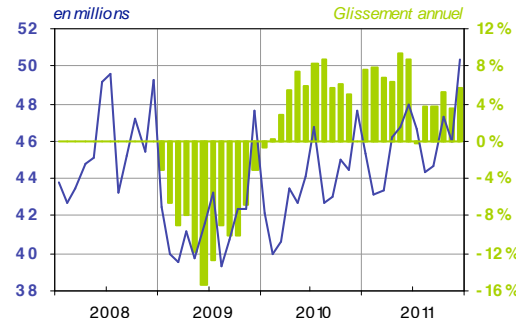
Le nombre d'heures supplémentaires des entreprises mensualisées (plus de 9 salariés) continue de progresser en décembre 2011 sur un rythme soutenu (+5,7 % sur un an). Toutefois, cette hausse résulte en partie du niveau relativement bas de décembre 2010, lié à des conditions climatiques défavorables. Hors cet effet, l'évolution du mois de décembre 2011 confirme la stabilisation du rythme de croissance en deçà du rythme observé en début d'année.

► Nombre d'heures supplémentaires des entreprises mensualisées

Données brutes* à fin décembre 2011	octobre 2011	novembre 2011	décembre 2011
Nombre d'heures supplémentaires (en millions, échelle gauche)	47,3	45,9	50,4
Evolution sur un an (échelle droite)	+ 5,2 %	+ 3,5 %	+ 5,7 %

* La faible longueur des séries ne permettant pas encore de procéder à une correction des variations saisonnières, l'analyse en glissement annuel doit être privilégiée. Toutefois, en l'absence de correction des jours ouvrables, il convient d'interpréter avec précaution les glissements annuels des mois de mai à juillet 2011, qui s'expliquent en partie par le calendrier des jours fériés particulièrement atypique en 2011.

Le symbole « r » marque les indicateurs ayant connu des révisions significatives depuis le dernier baromètre.



Source : Acooss-Urssat

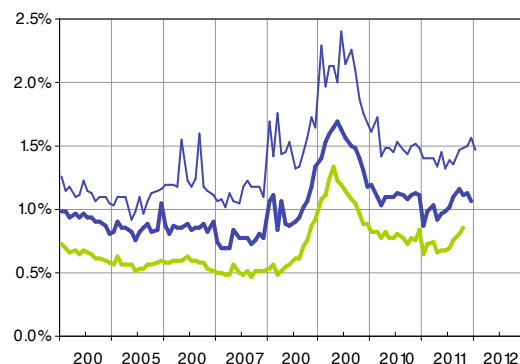
Fin janvier 2012, le **taux d'impayés* des entreprises mensualisées (plus de 9 salariés)** à 90 jours poursuit sa dégradation (+ 0,16 pt sur 3 mois, après + 0,12 pt le mois précédent). En revanche, les taux fin de mois et à 30 jours s'améliorent (respectivement - 0,04 pt et - 0,11 pt sur 3 mois) mais restent sur des niveaux supérieurs à ceux de début 2011.

► **Taux d'impayés* des entreprises de plus de 9 salariés**

Données CVS à fin janvier 2012	Dernier taux constaté **	Evolution sur 3 mois	Evolution sur un an
Taux d'impayés fin de mois	1,46 % (jan 2012)	- 0,04 pt	+ 0,05 pt
Taux d'impayés à échéance + 30 jours	1,06 % (déc 2011)	- 0,11 pt	- 0,05 pt
Taux d'impayés à échéance + 90 jours	0,85 % (oct 2011)	+ 0,16 pt	+ 0,08 pt

* Le taux d'impayés, ou taux de restes à recouvrer (RAR), mesure la part des cotisations déclarées dans le mois restant impayée. Il est observé en fin de mois, 30 jours et 90 jours après l'échéance.

** Le mois indiqué entre parenthèses correspond au mois de déclaration.



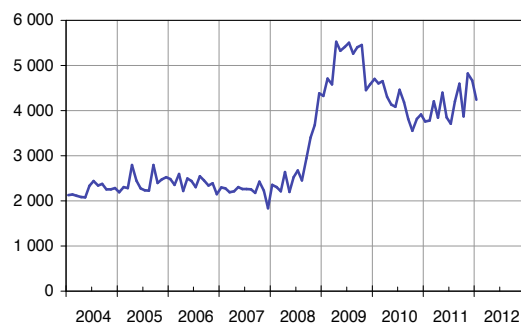
Source : Acooss-Urssaf

Les **demandes de délais* des entreprises mensualisées (plus de 9 salariés)** s'inscrivent sur une tendance à la hausse : + 9,7 % sur 3 mois et + 13,0 % sur un an. Le montant moyen des délais reste quant à lui relativement stable.

* Il s'agit de flux mensuels des demandes enregistrées au cours du mois, indépendamment des périodes de référence. Hors demandes irrecevables (dossier incomplet ...), le taux de délais accordés est de l'ordre de 80 %.

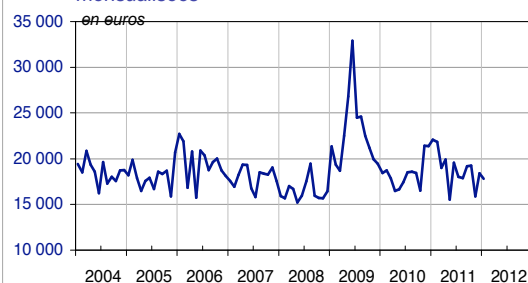
La durée médiane des délais accordés, peu variable dans le temps, est quant à elle d'environ 2,5 mois.

► **Demandes de délais* des entreprises mensualisées**



Données CVS à fin janvier 2012	Niveau	Evolution sur 3 mois	Evolution sur un an
Nombre de demandes de délais	4 246	+ 9,7%	+ 13,0%

► **Montant moyen des délais accordés aux entreprises mensualisées**



Données CVS à fin janvier 2012	Niveau	Evolution sur 3 mois	Evolution sur un an
Montant moyen des délais accordés	17 782	- 7,5%	- 19,4%

Source : Acooss-Urssaf

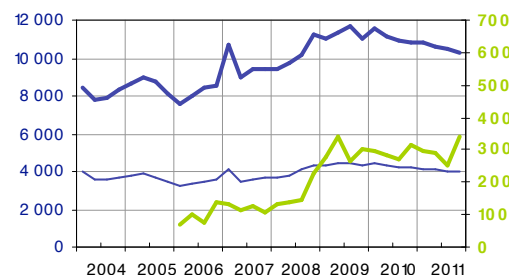
Le **nombre de procédures collectives* de l'ensemble du secteur privé** est globalement bien orienté. Au quatrième trimestre 2011, les redressements et les liquidations judiciaires diminuent respectivement de 3,3 % et 5,2 % sur un an. Les procédures de sauvegarde enregistrent toutefois une hausse de 7,6 % sur un an.

► **Nombre de redressements judiciaires, de liquidations judiciaires et de procédures de sauvegarde**

Données CVS ** 4ème trimestre 2011	Niveau	Evolution sur 3 mois	Evolution sur un an
Redressements judiciaires (échelle gauche)	4 039	- 0,2% r	- 3,3% r
Liquidations judiciaires (échelle gauche)	10 237	- 2,5% r	- 5,2% r
Sauvegardes (échelle droite)	340	ns **	+ 7,6% r

* L'Urssaf n'est à l'origine de ces procédures que dans moins d'un cas sur trois.

** Compte tenu du faible recul, les données sont brutes pour les sauvegardes. L'analyse en glissement annuel doit donc être privilégiée.



Source : Acooss-Urssaf

► **Pour approfondir...**

Déclarations d'embauche

Résultats du 4ème trimestre 2011 : Acooss Stat n°1 45 (24 janvier 2012)

Etude sur l'évolution des déclarations d'embauche entre 2000 et 2010 : Acooss Stat n°143 (décembre 2011)

Emploi et masse salariale

Résultats du 3ème trimestre 2011 : Acooss Stat n°1 40 (8 décembre 2011)

Heures supplémentaires

Résultats du 4ème trimestre 2011 : Acooss Stat n°1 46 (24 février 2011)

► **A paraître**

8 mars 2012

Acooss Stat sur l'emploi et la masse salariale au 4ème trimestre 2011

21 mars 2012

Baromètre économique à fin février 2012

Le champ du secteur concurrentiel

Le champ couvre l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), **la santé non marchande**. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente notamment dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des Urssaf n'est donc pas totale.

Le champ couvre la France entière (Métropole et Dom), sauf pour les indicateurs d'impayés (Métropole).

Les déclarations d'embauche

Les formalités obligatoires liées à l'embauche doivent être effectuées sur la déclaration unique d'embauche (DUE), remplie par l'employeur et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail.

Parmi les 20,7 millions de DUE adressées en 2011 à l'Urssaf, 65 % l'ont été par Internet, 20 % sur support papier, et 15 % par d'autres procédures dématérialisées. Les valeurs manquantes portant sur les types de contrats (12 %) et les durées de CDD (14 %) sont estimées à partir des distributions de DUE par secteur d'activité (NACE732) de l'établissement.

En outre, des estimations des déclarations retardataires sont également faites (environ 16 % pour le dernier mois et 1 % pour le mois précédent). **Les résultats présentés ici sont donc provisoires, notamment pour les trois derniers mois.**

Les indicateurs présentés concernent les embauches en CDI ou en CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours. Ils sont corrigés des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Les coefficients saisonniers sont estimés sur les années 2000 à 2011.

Les bordereaux de cotisation

Les Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC) sont remplis par les établissements employeurs du régime général exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) qui déclarent aux Urssaf leurs cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que leurs effectifs salariés. Cette **déclaration est mensuelle si l'effectif de l'entreprise est au moins égal à 10 salariés** et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La base Séquoia centralise depuis janvier 1997 ces déclarations et comporte environ **650 000 comptes mensuels et 1 300 000 comptes trimestriels actifs** (plus du double en comptabilisant les comptes actifs au moins une fois depuis 1997). Elle est alimentée par des extractions mensuelles. L'extraction qui a lieu deux mois après la fin d'un

trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % de l'emploi). Les bordereaux arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimés dans un premier temps par l'Acoss à partir des informations des périodes précédentes, puis cette estimation est affinée ultérieurement. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier mois et comprennent de légères révisions sur l'historique**, essentiellement sur le mois précédent. Les données sont également désaisonnalisées pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Ces désaisonnalisations peuvent également conduire à des révisions des périodes antérieures. Les coefficients saisonniers trimestriels sont revus une fois par an. La dernière révision a été réalisée dans le cadre de la publication portant sur les résultats du quatrième trimestre.

L'emploi et la masse salariale

L'assiette salariale totale ou assiette déplafonnée désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée (CSG) » sur les revenus d'activité, qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation. Les indemnités de chômage partiel constituent quant à elles des revenus de remplacement uniquement soumis à la CSG et la CRDS ; elles sont donc comprises dans l'assiette CSG sur les revenus de remplacement.

L'effectif salarié est un effectif en fin de mois ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif réel en fin de mois diffère d'autres notions d'emploi calculées en ETP, ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. **Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss.**

Les données d'emploi de la branche du recouvrement sont communiquées à l'Insee et, sur le champ de l'assurance chômage, à l'Unedic et Pôle emploi, pour l'élaboration de leurs statistiques propres.

Les heures supplémentaires

Les entreprises employeuses ayant recours à des heures supplémentaires doivent en faire la déclaration aux Urssaf dans leurs BRC pour bénéficier des exonérations liées à la loi TEPA. Les heures supplémentaires comptabilisées dans la paye d'un mois peuvent concerner soit le mois en question, soit le mois précédent si les informations nécessaires à leur facturation ne sont disponibles qu'après la paye.

Les données des deux derniers mois sur les heures supplémentaires sont provisoires et intègrent une estimation des futures déclarations retardataires qui peut être fragile pour les plus

petites entreprises. Les révisions sur les périodes précédentes sont intégrées mais demeurent la plupart du temps faibles. Toutefois, chaque année, les établissements remplissent un **tableau récapitulatif (TR)** permettant de réviser les informations erronées ou incomplètes relatives à l'année écoulée. Ces déclarations rectificatives parviennent aux Urssaf durant le 1er semestre et conduisent à une révision à la hausse (non modélisable) des données de l'année passée.

En outre, en l'absence de recul sur ces séries, les données ne peuvent être corrigées ni des variations saisonnières ni des jours ouvrables.

Les taux d'impayés

Les taux d'impayés présentés ici sont calculés **sur le champ de la Métropole** comme le **rapport entre les cotisations restant à recouvrer** (somme des cotisations dues par les entreprises – sommes des cotisations effectivement recouvrées par les Urssaf) **et le montant des cotisations dues.**

Le taux d'impayés « fin de mois » est calculé comme le rapport entre le montant des cotisations restant à recouvrer exigibles au mois M, vue à la fin du mois M et le montant des cotisations dues exigibles au mois M, vues également à la fin du mois M. Cet indicateur, disponible très tôt, permet d'obtenir une information précoce sur le recouvrement. Néanmoins, un reliquat d'anomalies dans les déclarations subsiste en fin de mois, ce qui conduit à de légères fluctuations additionnelles.

Les taux d'impayés « à échéance + 30 jours » et « 90 jours » sont calculés de manière analogue, mais avec des reculs respectifs de 30 et 90 jours après l'échéance. Leurs séries sont donc plus lisses.

Les délais de paiement

En cas de difficultés de paiement, les entreprises peuvent demander aux Urssaf de leur accorder un délai pour s'acquitter de leurs cotisations. La réglementation détermine si ces demandes sont recevables, et dans l'affirmative, permet à l'Urssaf, en fonction de la situation de l'entreprise, de décider de l'accord du délai.

Les demandes et les accords de délais font l'objet d'un suivi dans le système d'information de la branche du recouvrement.

Le montant moyen des délais accordés est calculé comme le montant global des cotisations dues sur lequel portent les demandes de délais divisé par le nombre de demandes de délais.

La durée médiane des délais accordés est calculée en nombre de mois.

Les procédures collectives

Les procédures collectives sont dénombrées par trimestre et par entreprise. L'Urssaf n'est à l'origine de ces procédures que dans moins d'un cas sur trois.

Les Indicateurs présentés

L'évolution sur 3 mois désigne pour les séries mensuelles le rapport M / M-3 et pour les séries trimestrielles le rapport T / T-1. L'évolution sur un an désigne pour les séries mensuelles le rapport M/M-12 et pour les séries trimestrielles le rapport T / T-4.